

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INTER ACTIONS EUROLAND (FCP19850242)

(Code ISIN : FR0007392113)

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) soumis au droit français
géré par HUMANIS GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

Le fonds « INTER ACTIONS EUROLAND », de classification AMF « Actions de pays de la zone euro », est un fonds nourricier du FIA maître « HUMANIS RETRAITE ACTIONS » (ex. « FRANCE ACTIONS EXPANSION »), code ISIN : FR0007476387. A ce titre, le fonds est investi à minimum 85% de son actif net en parts du FIA maître « HUMANIS RETRAITE ACTIONS », le solde éventuel étant investi en liquidités. Le fonds « INTER ACTIONS EUROLAND » reprend à l'identique l'objectif de gestion de son fonds maître qui est de rechercher, sur sa durée de placement recommandée minimum de 5 ans, et géré selon une approche d'investissement socialement responsable (ISR), une optimisation de la performance au travers d'un portefeuille composé pour l'essentiel d'actions de la zone euro, titres de grandes sociétés présentant les meilleures perspectives bénéficiaires à moyen terme. Il vise à atteindre la performance de son indicateur de référence, l'EURO STOXX (dividendes nets réinvestis – indice de référence du marché actions de la zone euro), diminuée des frais de gestion. La performance du fonds « INTER ACTIONS EUROLAND » pourra s'écarter de celle de son fonds maître en raison de frais de gestion qui lui sont propres.

Caractéristiques essentielles du fonds maître :

Stratégie « Actions » :

Notre processus d'investissement est le fruit d'une gestion fondamentale intégrant une approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Cette dimension ESG n'existe que sur la poche « actions » du fonds.

A la recherche d'une performance robuste et régulière, ce processus repose sur une gestion collective de convictions

Dans un souci de diversification, la construction du portefeuille modèle s'organise autour de plusieurs axes de gestion :

- le choix de l'exposition globale du fonds
- l'allocation sectorielle et
- la sélection de valeurs.

Notre scénario macro-économique et l'approche des valorisations financières déterminent notre allocation et nos choix de secteurs privilégiés.

Notre choix de valeurs au cœur du processus d'investissement, représente la principale source de valeur ajoutée dans notre gestion.

Notre style de gestion GARP (« Growth At a Reasonable Price ») privilégie les valeurs de qualité (croissance régulière, bilan solide et une rentabilité des fonds propres satisfaisante etc.) à un prix raisonnable.

Le FCP adopte une gestion socialement responsable dans la sélection et le suivi des actions. L'application du filtre ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille.

La définition de l'univers SR s'appuie sur la méthodologie d'Humanis Gestion d'Actifs, basée sur des critères ESG (exemples : politique de changement climatique, diversité des effectifs, indépendance du CA) et un suivi des controverses ESG (exemples : pollution, incidents, non-respect de l'éthique des affaires).

L'objectif de la gestion socialement responsable d'Humanis Gestion d'Actifs est de réduire les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et, à terme, les risques financiers.

L'approche d'Humanis Gestion d'Actifs est une approche « Best In Class » sans exclusion sectorielle a priori.

Pour les émetteurs privés, les enjeux ESG propres à chaque secteur sont dûment pris en compte. Humanis Gestion d'Actifs s'appuie sur les notes de l'agence de notation Sustainalytics et détermine le score ESG de la façon suivante :

1. Pour chaque secteur, 15 critères d'analyse ESG sont sélectionnés par l'équipe ISR d'Humanis Gestion d'actifs selon leur pertinence. Ces critères sont notés de 0 à 100 par Sustainalytics. Ils sont équipondérés pour former un score ESG brut, de 0 à 100.
2. Pour chaque entreprise notée, 10 critères de controverse sont pris en compte. Ces critères sont notés par Sustainalytics de 0 (risque ESG nul) à 5 (risque ESG très fort). La note maximale de ces 10 controverses est alors calculée. Si la note est de 4, la pénalité est de 10. Si la note est de 5, la pénalité est de 20. Elle est imputée sur le score ESG brut décidé à l'étape ci-dessus.
3. Le score ESG net est obtenu en déduisant du score ESG brut la pénalité éventuelle de controverse. Seules les sociétés ayant obtenu une note supérieure ou égale à 65 sur 100 sont intégrées dans l'univers d'investissement.

Dans le cadre de cette approche Socialement Responsable, la société de gestion s'appuie sur différents fournisseurs de données tels que par exemple Sustainalytics et Ethifinance.

Le processus ISR d'Humanis Gestion d'Actifs est revu annuellement.

Stratégie « Monétaire » :

L'objectif est d'assurer un couple rendement / liquidité optimal via des OPC monétaires. La poche monétaire représente moins de 10 % de l'actif net, et consiste essentiellement en gestion de la trésorerie. Cette gestion est effectuée au travers d'OPC monétaires.

Le fonds est exposé, directement et/ou au travers d'OPC (OPCVM de droit français et/ou européen et FIVG de droit français) :

- entre 60 % et 100 % de l'actif net (généralement au-delà de 90 %) aux marchés actions de la zone Euro et/ou, dans la limite de 10% de l'actif net, en dehors de la zone Euro, de toutes capitalisations.

Le fonds peut être investi, dans la limite de 10 % de son actif net, en actions et autres titres de capital émis hors zone Euro et/ou libellés en devises autres que l'Euro et/ou négociés sur un marché réglementé d'un pays non membre de la zone Euro.

- Jusqu'à 40 % de l'actif net (généralement en deçà de 10 %) aux marchés de taux de la zone Euro et/ou, dans la limite de 5 %, en dehors de la zone Euro, d'émetteurs privés, publics, souverains.

Le fonds peut être investi dans la limite de 10 % de son actif net en obligations convertibles et/ou en OPC monétaires.

Par ailleurs, dans la limite de 10 % de l'actif net, le fonds peut être investi en OPC multi-actifs à prépondérance d'obligations convertibles et en OPC de gestion et/ou, de multi-gestion alternative. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Les titres et/ou émetteurs ayant une notation minimale de BBB- (ou notation jugée équivalente selon les critères de la société de gestion) pourront représenter jusqu'à 40% de l'actif net du portefeuille.

Les titres et/ou émetteurs ne bénéficiant pas de cette notation minimale ne sont pas autorisés.

Pour l'appréciation de la notation des titres, si un titre est noté par plusieurs agences, la plus basse des deux meilleures notes doit être retenue (ou notation jugée équivalente par la société de gestion).

La société de gestion de portefeuille ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit.

La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5.

Afin d'optimiser la gestion de sa trésorerie et les revenus perçus par le fonds, le gérant peut avoir recours aux dépôts, emprunts d'espèces et opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Le fonds peut intervenir sur les marchés réglementés et organisés via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, d'actions et de change, dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée, ou de protéger les actifs contre un autre risque.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Durée de placement recommandée : 5 ans minimum.

Recommandation : ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée.

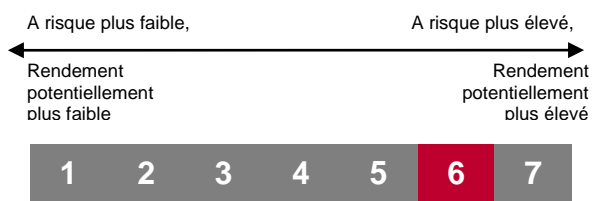
Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext – Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12h30. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Modalités de souscriptions/rachats du FCP maître « HUMANIS RETRAITE ACTIONS » :

Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Profil de risque et rendement



➤ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

➤ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

➤ **Risque de crédit :** il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risque de liquidité :** dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris, les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

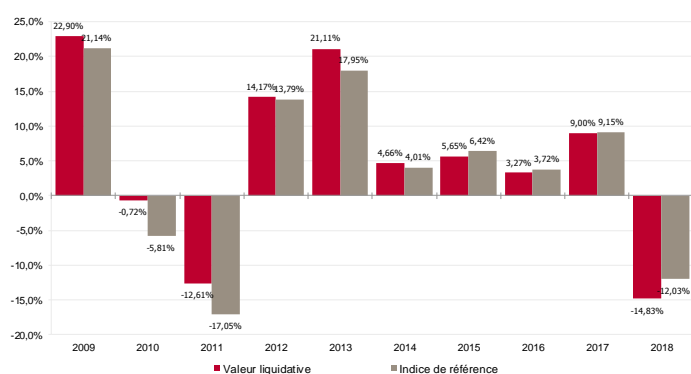
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 % maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	0,89 % TTC (*)
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais et commissions » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.hga.humanis.com

Performances passées



AVERTISSEMENT : Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances sont affichées nettes des frais courants.

Date de création du fonds : 11/07/1985

Devise : Euro

Jusqu'au 31/12/2013, l'indice Euro Stoxx 50 était calculé hors dividendes.

A partir du 01/01/2014 il est calculé dividendes nets réinvestis et ses performances sont présentés selon la méthode du chaînage.

A compter du 14/12/2018, le fonds maître « HUMANIS RETRAITE ACTIONS » a changé de stratégie d'investissement.

Par conséquent, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité et ne reflètent pas la gestion actuelle du fonds.

Informations pratiques

- **Dépositaire :** BNP PARIBAS Securities Services
- **Commissaire aux comptes :** KPMG Audit
- **Forme juridique :** Fonds d'investissement à Vocation Générale (FIVG)
- **Prospectus / rapport annuel / document semestriel / valeur liquidative / prospectus du fonds maître :** disponibles sur demande auprès d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS Service reporting – 141 rue Paul Vaillant Couturier 92246 Malakoff Cedex ou hga.reporting@humanis.com.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous adresser directement à votre conseiller fiscal.

Ce FIA n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

La responsabilité d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIVG.

Ce fonds est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HUMANIS GESTION D'ACTIFS est agréé par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **08/02/2019**.